



# MAÎTRISER L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU CSE

## Respecter ses obligations vis-à-vis du comité social et économique

FORMATIONS COURTES

INITIATION

CPF

Ref. : 8910021

Durée :  
2 jours - 14 heures

Tarif :  
Salarié - Entreprise : 1490 € HT  
Particulier : 1640 € TTC

Code N° FICHE  
CPF : RNCP 35878

Code Dokelio : 50590

Le Comité Social et Économique (CSE) est l'instance unique de représentation du personnel dans l'entreprise. Les règles applicables au CSE sont, pour partie, une reprise des règles applicables aux anciens Comité d'Entreprise (CE), Délégués du Personnel (DP) et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). L'ordonnance 2017-1386 a transféré la quasi-totalité des missions du CHSCT au CSE. Afin d'éviter tout risque contentieux pour l'employeur et tout particulièrement le risque de délit d'entrave, il est important de maîtriser et respecter les moyens et les droits dont disposent les membres du comité social et économique.

### CERTIFICATION PARTIELLE D'UN TITRE RNCP – Bloc de compétences

Validez le bloc de compétences n°3 « Contribuer à l'animation du dialogue social » du Titre certifié

[Chargé \(e\) des Ressources Humaines](#)

Ce bloc de compétences est éligible au CPF et peut être validé en suivant les deux formations suivantes : «

[Représentants du personnel](#)

» - 2 jours et «

[Maîtriser l'organisation et le fonctionnement du CSE](#)

» - 2 jours .

Le bloc de compétences est validé si l'apprenant obtient une note de 10/20 à l'issue d'une épreuve d'évaluation qui atteste de la maîtrise des compétences opérationnelles acquises au terme de la formation. En cas de non validation d'un bloc lors du premier examen, une session de rattrapage est proposée au candidat.

La durée de l'examen est de 3 heures.

TARIFS des formations :

**Coût pédagogique : 2 980 €HT**

**Coût forfaitaire de l'évaluation : 300 €HT**

**Coût global : 3 280 €HT**

Sur la dernière année : taux de réussite 95%.

LES + DE LA FORMATION

Certification par capitalisation d'un titre certifié de niveau 6, (Bac+3/4) enregistré au RNCP sous le n°35878.

Vous disposez d'un délai de 5 ans pour valider à votre rythme la totalité des 7 blocs de compétences et obtenir le titre certifié

[Chargé \(e\) des Ressources Humaines](#)

Délivrance d'un Certificat de Compétence Professionnelle qui atteste de la maîtrise du bloc de compétences n°3 du Titre Chargé (e) des Ressources Humaines.

Des ressources pédagogiques disponibles 24h/24 sur une plateforme dématérialisée.

## OBJECTIFS

Identifier le rôle et les nouvelles attributions du CSE

Distinguer les moyens d'action

Maîtriser les règles de fonctionnement du CSE et les obligations de l'employeur

## EVALUATION

[Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.](#)





## POUR QUI ?

Responsables des relations et des affaires sociales  
Responsables des ressources humaines  
Juristes en droit social

## PRÉREQUIS

Avoir suivi " [Représentants du personnel](#) " (code 10056).

## COMPÉTENCES ACQUISES

Maîtriser les obligations de l'entreprise à l'égard du CSE

## PARCOURS PÉDAGOGIQUE

E-quiz amont  
Présentiel  
E-quiz aval

## PROGRAMME

Maîtriser l'organisation et le fonctionnement du CSE

### **Cerner le champ d'intervention du Comité Social et Économique**

#### **Connaître les attributions du CSE dans les entreprises d'au moins 50 salariés**

- Les attributions existantes dans les CSE des entreprises de moins de 50 salariés
- Les attributions spécifiques aux CSE des entreprises d'au moins 50 salariés

#### **Maîtriser la procédure de mise en place du CSE**

- Déterminer le niveau de mise en place : entreprise, CSE d'établissement, CSE central d'entreprise, UES, CSE interentreprises
- Connaître l'effectif de référence
- Connaître la composition du CSE
- Organiser les élections
- Focus sur le conseil d'entreprise

Test de connaissances : quiz sur les attributions du CSE dans les entreprises d'au moins 50 salariés et le cadre de mise en place d'un CSE

### **Respecter les droits et moyens du CSE**

#### **Connaître les droits des membres du CSE**

- Les crédits d'heures
- La liberté de déplacement et de réunion
- L'obligation de secret et de discrétion
- La protection spécifique : licenciement et discrimination

#### **Mettre à disposition les moyens matériels**

- Local, affichage, nouvelles technologies
- Le droit à la formation des élus du CSE

#### **Distinguer les deux budgets du CSE**

- Le budget de fonctionnement
- Le budget des activités sociales et culturelles
- Les obligations comptables et de transparence financière

Étude de cas : exemples de calcul du budget de fonctionnement

### **Maîtriser les règles de fonctionnement du CSE**

#### **Connaître l'organisation interne du CSE**

- Les désignations obligatoires
- Le règlement intérieur
- Les commissions internes du CSE

#### **Organiser les réunions obligatoires du CSE**

- Périodicité et participants des réunions
- Formalités sur l'organisation

#### **Maîtriser le déroulement d'une réunion**

- Le principe de discussion et les réponses motivées de l'employeur
- Les modalités sur le droit de vote
- La rédaction et la diffusion du procès-verbal

Exercice d'application : rédaction d'un ordre du jour du CSE et d'un règlement intérieur

#### **Gérer les moyens d'action du CSE**





- Le recours aux experts
- L'exercice des droits d'alerte

#### **Prévenir les risques juridiques**

- Le délit d'entrave : définition, exemples et sanction
- Les actions en justice du CSE

Test de connaissances : quiz sur les règles de fonctionnement du CSE

#### **Respecter les obligations d'information et de consultation du CSE**

##### **Connaître les consultations et informations récurrentes d'ordre public**

- Les domaines de consultation d'ordre public
- La BDES

##### **Gérer la négociation d'un accord majoritaire pour définir le contenu, les modalités et la périodicité des informations et consultations du CSE**

- L'accord collectif aménageant les consultations d'ordre public
- Identifier le niveau de négociation (groupe, entreprise) et le moment de la négociation
- Choisir le moment de la négociation

##### **Connaître les règles supplétives à défaut d'accord**

##### **Intégrer les règles spécifiques pour les entreprises d'au moins 300 salariés**

Test de connaissances : quiz sur les sujets relevant de l'ordre public et ceux ouverts à la négociation, analyse d'un exemple d'accord sur le contenu, les modalités et la périodicité des informations et consultations du CSE

## **INTERVENANTS**

François-Xavier PENIN

Avocat à la Cour

FXP-AVOCATS

Coline GRUAT

Avocat à la Cour

CGRUAT AVOCATS

## **MOYENS HUMAINS, TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES**

Équipe pédagogique :

Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :

Pédagogie participative mettant l'apprenant au cœur de l'apprentissage. Utilisation de techniques ludo-pédagogiques pour une meilleure appropriation. Ancrage facilité par une évaluation continue des connaissances au moyen d'outils digitaux et/ou de cas pratiques.

Ressources pédagogiques :

Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

## **LIEUX ET DATES**

À distance

06 et 07 oct. 2022

Paris

20 et 21 oct. 2022

21 et 22 nov. 2022

